



## Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du mardi 26 septembre 2023 à 19h00.

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mmes Chantal AUBERY, Caroline PONS, Delphine VIGNES, et, MM. Éric BOLLARD, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Loïc INIZAN, Étienne LATIL, Olivier SALIN, Thierry SERRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20/09/2023.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Arrivée de Bastien BOURGEAUD à 19H35

Quorum : 6

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

### Ordre du jour

- Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2023.
- Redevance occupation du domaine public
- Maison des Vautours : avenant au procès-verbal de mise à disposition de locaux
- Traversée du village : suite à donner
- Petit village d'avenir
- Jeux pour enfants les Lavandes
- Bilan du camping
- Paies à façon par le Centre de Gestion de la Drôme
- RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et CET (Compte Epargne Temps))
- Provisions pour créances douteuses (budget principal et budget eau/assainissement) décisions modificatives du budget
- Don fête votive
- Subvention complémentaire Boules du Pas des ondes
- Congrès des maires : participation de la commune
- Point sur la sécurité des bâtiments communaux
- Panneaux du PNR
- Points sur les travaux
- Infos diverses

## **1) Validation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 juin 2023**

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

## **2) Redevance occupation du domaine public**

Bilan des food trucks :

- Bruno Éric : camion pizza ? Présent à nouveau depuis le dimanche 24 septembre. Longue absence due à une panne du four.
- seul M Déon a une convention. Convention à envoyer à M Micky et M Alex Benrekta. Délibération en vigueur = délibération du 4 mars 2022 qui prévoit 120€/ food truck

Rappel des redevances :

- ❖ **Bar du midi** : forfait 1000 €
- ❖ **Tabac Presse** : forfait 25 €
- ❖ **Camion Pizza** : 75 €/an
- ❖ **Food Truck** : 120 €/an
  
- ❖ **snack Le Fauve** : 250 €/an

POUR : 10	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Au prochain conseil, vote pour les tarifs et règlement du marché hebdomadaire pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (fin de la gratuité)

## **3) Maison des Vautours : avenant au procès-verbal de mise à disposition de locaux**

Éric BOLLARD présente le document papier remis à Richard Lamy lors de la réunion du 20/09/2023.

Il s'agit d'un document de travail concernant la location de mobil home par la CCBDP.

Il fait suite aux propositions de la CCBDP pour reloger les bureaux de l'OT et de la maison des vautours

Décision d'un conseil précédent : mettre en place 3 mobil home, 1 pour l'OT, 1 pour la maison des vautours et 1 pour les toilettes (obligatoire)  
La commune doit préparer tous les raccordements (électricité et fluides)

Délai de 4 semaines pour avoir les mobil home. Si les mobil home ne sont pas arrivés, il faudra fermer...Delphine VIGNES fait remarquer que l'OT risque donc d'être pendant les vacances de la Toussaint

Valider l'avenant et le principe des raccordements par la commune .La CCBDP prend en charge les mobil home

POUR : 10	CONTRE :0	Abstentions : 0
-----------	-----------	-----------------

Il faudra prendre un arrêté pour réserver l'emplacement sur tout le parking devant chez Valendru

Première réunion de chantier le 20 septembre  
Deuxième réunion de chantier le 4 octobre à 14h  
Présentation du projet scénographie le 15 novembre à 9h30

#### **4) Traversée du village : suite à donner**

Fin août, Madame Sandrine Morel du CAUE a préparé un document avec les hypothèses de travail et de budget sur 2 périmètres :

- Le périmètre élargi incluant les places
- Le périmètre resserré autour de la traverse (sans les places)

Dans un premier temps, le CAUE préconise de confier à une seule et même équipe une mission d'études préliminaires et une mission de maîtrise d'œuvre

Côté financement, le Département est le principal financeur sur ce type de projet :

- au titre des routes départementales. La voirie a plus de 15 ans (RD 61 date de 2012) = prise en charge à 70%. Le département participe aussi aux travaux de gestion des eaux pluviales de la RD
- au titre de la solidarité avec les communes (Dotation de Solidarité Territoriale)
- en ajoutant les amendes de police

il existe une nouvelle ligne de subvention sur les projets de voirie (1 par mandat)

Suite à donner à ce projet : périmètre ? calendrier ?

Point ajourné, encore en réflexion. A étudier en 2024 pour 2025. Etienne LATIL informe qu'avec toutes les recommandations ce projet s'élèverait à 1.5 million €....et il faudrait ajouter 15 000€ pour le CAUE

#### **5) Petit village d'avenir**

Arrivée de Bastien BOURGEAUD  
Circulaire publiée le 19 septembre 2023

Olivier fait lecture de la circulaire de l'Etat.

Consiste à aider les communes pour l'ingénierie. Eligible : habitat, mobilité, patrimoine, .....

Est-ce qu'on postule ? OUI et pour quoi ? Olivier SALIN a quelques idées : lotissement MARPA, aménagement de la place du Champ de Mars, rénovation du bâtiment de la mairie, traverse du village...

Le projet doit être « structurant »

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

#### **6) Jeux pour enfants les Lavandes**

Chantal AUBERY informe que les jeux ne sont plus aux normes.

Les jeux pour enfants des LAVANDES doivent être démontés / remplacés

Chantal propose de demander une subvention pour l'achat de nouveaux jeux. Droit à 80% de subvention au total.( Département , Région ou CCBDP)

3 devis sont établis : 1 devis 30 505€

1 devis 22 225€

1 devis 27 120€

Pour chaque devis il faut compter 3 880€ de dalle béton (entreprise ROLLAND) à faire avant la pose.

La dépose, le contrôle annuel et l'entretien seront effectués par NEA CLUB les LAVANDES. Une convention doit être mise en place.

Le devis de 30 505€ est retenu

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

#### **7) Bilan du camping**

Bruno CUVELARD fait un bilan de la saison 2023

Ouverture le 15 mai, fermeture le 17 septembre 2023.

Recettes : 17 536€ (15 804€ en 2022)

Dépenses : 22 497€ dont 7505€ d'investissement

Le « logement » du chef de camp a été aménagé (2 593 €)

2 chauffe-eau ont été remplacés (3 412€)

Achat d'une caravane : 1500€

Expertise pour les chauffe-eaux gelés encore reportée au 19 octobre 2023.

Les chauffe-eau ont été démontés avec Jean-Michel le 18 septembre

Une discussion s'engage entre Bruno CUVELARD et Loïc INIZAN en tant que camping cariste  
Il faudra préciser les tarifs pour les camping car.  
Bruno CUVELARD détient une liste dressée par Olivier MAES, chef de camp, avec toutes les améliorations qui pourraient être apportées.

### **8) Paies à façon par le Centre de Gestion de la Drôme**

Le Centre de gestion nous adressé les tarifs pour la paie externalisée.

Si la commune adhère au 1<sup>er</sup> janvier 2024 il sera facturé :

1. La création de votre collectivité = 150€ *une seule fois au démarrage de la prestation.*
2. La création des dossiers agents = 20€ x le nombre d'agents et d'élus *une seule fois pour la création de l'agent.*
3. La réalisation des bulletins = 12€ x le nombre d'agents et d'élus tous les mois

Coût par an : 1 776 € (entre 12 et 13 agents suivant les mois)

Si la commune souhaite adhérer à ce service au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il faut délibérer avant le 2 novembre.

Pour le moment, il nous manque des éléments sur le contenu de cette mission ; le plus compliqué pour nous n'étant pas de faire les paies.

Point ajourné

### **9) RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel et CET (Compte Epargne Temps)**

Les deux demandes sont passées en séance du Comité Social Territorial du 18 septembre 2023, les avis rendus n'ont pas encore été envoyés.

Après contact du CDG26, ce jour, les avis rendus sont favorables, ce qui nous permet de délibérer pour la mise en place du RIFSEEP et du CET.

#### **RIFSEEP**

#### **RESSOURCES HUMAINES : OBJET : INSTAURATION DU REGIME IMDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.) – Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) et complément indemnitaire annuel (C.I.A.)**

Olivier SALIN informe que le régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.

- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) dont le versement est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

➤ **Catégorie A : Filière Administrative**

<b>Cadre d'emplois des ATTACHES TERRITORIAUX ET SECRETAIRES DE MAIRIE (A)</b>				
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Critères</b>	<b>Montants</b>	
			<b>Mini [facultatif]</b>	<b>Maxi</b>
Groupe 1	Direction d'une collectivité, secrétariat de mairie, ...	management, pilotage, expertise, technicité		36 210 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services, ...	encadrement, pilotage, expertise, technicité		32 130 €
Groupe 3	Responsable d'un service, ...	pilotage, expertise, technicité,		25 500 €

➤ **Catégorie B : Filière Administrative**

<b>Cadre d'emplois des REDACTEURS TERRITORIAUX (B)</b>				
<b>Groupes de fonctions</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Critères</b>	<b>Montants</b>	
			<b>Mini [facultatif]</b>	<b>Maxi</b>
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services, secrétariat de mairie, ...	encadrement, compétence rare, technicité, exécution		17 480 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services, ...	compétence rare, technicité, exécution		16 015 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction, ...	technicité, exécution		14 650 €

➤ **Catégorie B : Filière Technique**

<b>Cadre d'emplois des TECHNICIENS TERRITORIAUX (B)</b>
---

Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Direction d'un service, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	encadrement, pilotage, compétence rare, technicité, exécution		19 660 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, ...	compétence rare, technicité, exécution		18 580 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements ...	technicité, exécution		17 500 €

➤ **Catégorie C : Filière Technique et Administrative**

Cadres d'emplois des <b>ADJOINTS TECHNIQUES / ADJOINTS ADMINISTRATIFS ET AGENTS DE MAITRISE (C)</b>				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Chargé(e) de missions ou poste d'exécution soumis à des sujétions et/ou des responsabilités particulières	encadrement, pilotage, compétence rare, technicité, exécution		11 340 €
Groupe 2	Agent d'exécution et tout poste n'entrant pas dans la catégorie C - groupe 1	technicité, exécution		10 800 €

- **DECIDE** d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois décrits ci-dessus (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 1 JANVIER 2024

- **RAPELLE** que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions :0
---

A noter : entretien professionnel à partir du 9 octobre.

## Compte Epargne Temps

instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

### Les modalités d'alimentation du CET :

- le report de congés annuels et les jours de fractionnement, sans que le nombre de jours de congés annuels pris dans l'année puisse être inférieur à 20 jours,
- le report de jours de récupération au titre de l'ARTT,
- les jours de repos compensateurs dès lors que l'agent en a posé un dans l'année.

### Les modalités d'utilisation du CET :

Les jours épargnés sur le C.E.T. peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou indemnisés ou pris en compte pour la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP).

Instauré dès à présent

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------

### **10) Provisions pour créances douteuses (budget principal et budget eau/assainissement) décisions modificatives du budget**

#### Budget principal :

L'état des créances (factures cantine) pour 2023, fourni le Service de gestion Comptable de Nyons, fait apparaître un montant de 81.49€ à provisionner. Les crédits sont insuffisants, il convient d'établir une Décision Modificative du budget.  
Dépenses de fonctionnement : - 85€ au chapitre 011  
Dépenses de fonctionnement : + 85€ au chapitre 68

POUR :11	CONTRE : 0	Abstentions :0
----------	------------	----------------

#### Budget eau et assainissement :

L'état des créances (factures eau) pour 2023, fourni par le Service de gestion Comptable de Nyons, fait apparaître un montant de 294.55€ à provisionner. Les crédits sont insuffisants, il convient d'établir une Décision Modificative du budget. Il y a déjà 200€ de crédits.  
Dépenses de fonctionnement : - 100€ au chapitre 011  
Dépenses de fonctionnement : + 100€ au chapitre 68

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------

### **11) Don fête votive**

Don de M et Mme BONNARDEL pour la fête votive 100€ reversé à la MARPA

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------

### **12) Subvention complémentaire Boules du Pas des Ondes**

L'association la Boule du Pas des Ondes a organisé le challenge « Trophée des Légendes »

Une subvention complémentaire d'un montant de 200€ pourrait lui être accordée.

POUR :11	CONTRE : 0	Abstentions :0
----------	------------	----------------

### **13) Congrès des maires : participation de la commune**

**Congrès Départemental et Salon des collectivités 2023** organisé par l'AMF26 le **jeudi 26 octobre 2023 toute la journée au Palais des Congrès à Valence.**

Tous les élus et collaborateurs des Mairies et Intercommunalités peuvent y participer.

Les frais d'inscription sont de **40 euros** et comprennent le repas assis à table.

**Prise en charge des frais d'inscription par la commune**

Bruno souhaite participer

POUR :11	CONTRE : 0	Abstentions :0
----------	------------	----------------

### **Congrès national :**

**Du 21 au 23 novembre 2023** se tiendra le 105ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.

Les frais d'hébergement et de transport sont de :

- Pour 1 personne partageant sa chambre : 450 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits déjeuners)
- Pour 1 personne en chambre seule : 675 euros par personne (train + 2 nuits d'hôtel + petits-déjeuners)

Les frais d'inscriptions par congressiste sont de 95€.

**Prise en charge des frais de transport, de stationnement, d'hébergement et d'inscription par la commune**

OLIVIER, BRUNO ET BASTIEN souhaitent participer. inscription avant le 6/11

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions :0
-----------	------------	----------------

**Remboursement des frais des élus lors de la représentation de la collectivité aux diverses réunions**

POUR :11	CONTRE : 0	Abstentions :0
----------	------------	----------------



## **15) Panneaux du PNR**

Eric BOLLARD a demandé des devis au PNR pour des panneaux à disposer aux entrées de village.

Eric fait passer des photos pour la mise en place des panneaux pour le PNR. Le plus petit panneau à poser sur un poteau existant semble le plus adapté. Le parc prend en charge 200€

Eric va faire la demande pour un devis de 2 petits panneaux

## **16) Points sur les travaux**

- **Petites plages** dossier suivi par Bruno CUVELARD les poteaux d'éclairage devraient être posés le 4 et 5 octobre 2023. 5 luminaires
- **Schéma assainissement** : le CEREG prévoit d'effectuer des tests à la fumée dans les réseaux d'eaux usées. Ces tests permettront de détecter les entrées d'eaux claires parasites et seront susceptibles d'enfumer certaines habitations si celles-ci ne sont pas équipées de siphon.

**Les tests sont prévus la semaine du 9-13 octobre 2023.** Le CEREG précisera la date d'intervention ou les éventuels changements en cas de mauvaises conditions climatiques. Idéalement ils souhaitent intervenir le mercredi (école).

- **Schéma DECI** jeudi 5 octobre réunion à 13H30 (3<sup>ème</sup> réunion pour l'élaboration du schéma directeur) Bruno CUVELARD et Etienne LATIL participeront Cout pour la commune pour protéger l'ensemble des habitations et de 2 Millions€
- **Cure** : le permis de construire a été accordé. Les architectes travaillent actuellement sur le dossier de consultations des entreprises.  
Une réunion avec les architectes a eu lieu lundi 25 septembre. Les « prescriptions » des architectes des bâtiments de France ont été évoquées. (Porte, fenêtres, volets, crépi ...)

## **17) Infos diverses**

- **Taxes résidences secondaires**  
Rémuzat fait partie des communes où l'on peut augmenter les taxes d'habitation sur les résidences secondaires et où l'on peut appliquer la taxe sur les logements vacants
- **Départ locataire logement du receveur**  
Travaux à prévoir avant de louer
- **Rapport d'activités 2022 de la CC BDP** à disposition des conseillers

## Dates à retenir

- **Jeudi 28 septembre 2023 à 18h00** Webinaire avec M. Le Préfet pour vous présenter plus en détail les mesures du programme France Ruralités, et notamment le dispositif de soutien à l'ingénierie locale baptisé "Village d'Avenir".
- **30 septembre à SAOU** Grand rassemblement des élus de Drôme et d'Ardèche contre le transfert obligatoire de la compétence "eau et assainissement" aux communautés de communes devant la Préfecture de la Drôme.
- **Lundi 02 octobre 2023 à 18h00** à Nyons COPIL Transfert Eau-Assainissement.
- **Mardi 03 octobre 2023 à 14h00** à La Motte Chalancon **lancement des études** pour le déploiement du réseau public de fibre à la maison (FTTH). Etienne LATIL et Bruno CUVELARD représenteront la commune.
- **Samedi 07 octobre 2023 à 10h30** Grand rassemblement des élus de Drôme et d'Ardèche contre le transfert obligatoire de la compétence "eau et assainissement" aux communautés de communes devant la Préfecture de la Drôme.

Olivier SALIN sera présent.

- **le lundi 9 octobre à 17h30** visio conférence sur sur la prévention et la lutte contre les menaces et violences envers les élus.
- **Mardi 10 octobre 2023 à 17h30** Comité syndical du SMPO en Mairie de La Motte Chalancon.
- **Samedi 14 octobre 2023 de 10h00 à 18h00** Fête des fruits d'automne.
- Mercredi 18 octobre invitation à la journée de résilience en DROME « se préparer pour faire face aux crises »
- **Prochain conseil le jeudi 19 octobre 19H** (participation des communes RPI, règlement du marché hebdomadaire, ....
- **Samedi 21 octobre 2023 à 18h00** Concert Didon et Enée de Purcell à l'église Saint-Roch.

- **Jeudi 26 octobre 2023** Congrès des Maires des élus locaux et Salon des collectivités 2023 à VALENCE
- **Du 21 au 23 novembre 2023** 105ème Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalités de France - Salon des Collectivités à Paris.
- **Vendredi 24 novembre 2023 à 17h00 : Comité Syndical** du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales à la maison du Parc Olivier SALIN ira
- **Dimanche 03 décembre 2023 de 10h00 à 17h00** aux Lavandes Marché de Noël.

Delphine explique avoir reçu une demande d'un fumeur qui souhaite installer un cendrier à proximité de l'entrée du cabinet du médecin.....

Loïc explique que l'état des bancs publics n'est pas bon  
Delphine relate qu'un enfant s'est rentré une grosse écharde pendant la fête votive. L'enfant a dû être opéré.... D'où nécessité d'entretenir ces bancs.

La séance est levée à 22H03

Le secrétaire de séance




#### **Délibérations examinées :**

- DEL-01- 26092023 redevance occupation du domaine public pour 2023
- DEL-02- 26092023 maison des vautours : avenant au procès-verbal de mise à disposition de locaux
- DEL-03- 26092023 petit village d'avenir : candidature
- DEL-04- 26092023 achat et demande de subvention jeux d'enfants Les Lavandes
- DEL-05- 26092023 RIFSEEP
- DEL-06- 26092023 CET
- DEL-07- 26092023 provisions pour créances douteuses décision modificative budget principal
- DEL-08- 26092023 provisions pour créances douteuses décision modificative budget eau et assainissement
- DEL-09- 26092023 reversement d'un don à l'association de gestion de la MARPA
- DEL-10- 26092023 subvention complémentaire à la Boule du Pas des Ondes
- DEL-11- 26092023 participation de la commune pour le congrès des Maires à Valence
- DEL-12- 26092023 participation de la commune pour le congrès national des Maires à Paris
- DEL-13- 26092023 remboursement des frais aux élus